

Le 2 juin 2011

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe
Montréal (Québec) H3A 1P3

À l'attention de :

Madame Ariane Émond
Monsieur André Beauchamp
Monsieur Jean-Claude Boisvert

Consultants - Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie

Objet : Appui au CSSS Jeanne-Mance dans le dossier du PPU Sainte-Marie

Madame et Messieurs les Commissaires,

Le quartier historique de Sainte-Marie est aujourd'hui l'un des voisinages les plus défavorisés de Montréal. Près de la moitié de la population (43 %) y vit dans des conditions de grande défavorisation matérielle et sociale, ce qui, évidemment, entraîne des conséquences néfastes pour la santé.

Les intervenants du CSSS Jeanne-Mance sont les partenaires locaux de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Leurs connaissances du territoire, ses problèmes et son potentiel leur permet de participer activement aux efforts de développement du milieu, qu'il s'agisse d'habitation, d'alimentation, de sécurité routière, de services à la famille, etc.

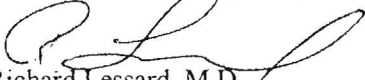
Avec le CSSS Jeanne-Mance, nous saluons la volonté de la Ville et de l'arrondissement Ville-Marie d'utiliser les instruments d'urbanisme mis à leur disposition pour redynamiser ce quartier, sur les plans économique et social et ainsi améliorer la qualité de vie de la population.

De plus, l'analyse du programme particulier d'urbanisme (PPU) par le CSSS Jeanne-Mance repose sur une connaissance approfondie du milieu et les recommandations qui en découlent permettront ainsi de bonifier le document, notamment en identifiant des objectifs plus précis et plus opérationnels pour concrétiser les intentions du PPU et de maximiser son efficacité.

Nous sommes heureux d'offrir notre collaboration et notre soutien au mémoire du CSSS qui touche avec pertinence les principaux déterminants de la santé et du bien-être, que l'on retrouve aussi dans l'environnement urbain et sur lesquels un PPU peut exercer une influence positive.

Je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les Commissaires, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur de santé publique,



Richard Lessard, M.D.

RL/LD/jn